



## HALTE A LA BAGARRE

Il est fréquent d'assister à des scènes de bagarre dans les rues de nos villes, dans les marchés et les arrêts de bus ou dans les lieux de deuil. Ces gens qui font un mauvais usage de leur force sont aussi bien des adultes que des jeunes, par exemple des enfants revenant de l'école. Les scènes de bagarre attirent même beaucoup de spectateurs et constituent pour eux un amusement.

### La loi interdit de se battre...

Et pourtant, tu as déjà probablement vécu une situation où la bagarre a occasionné des blessures, fractures, déchirement d'habits ou autres dégâts. Les bagarres ne doivent donc pas nous amuser. Elles sont à la base de blessures, parfois graves, sur leurs victimes. Attention, la bagarre constitue une infraction à la loi et est donc punissable.

Donc, quel que soit le mobile qui pousse les gens à se battre, l'application de la loi (qui veille à garantir l'ordre public) a des conséquences sur eux.

Celui qui se bagarre, quel que soit son âge (c'est-à-dire, enfant, jeune ou adulte), est punissable par la loi. Et selon la loi de notre pays, il est punissable au maximum de 7 jours d'emprisonnement ou d'une amende. Lorsque le bagarreur a causé des blessures, il risque 2 à 5 ans de prison et une amende. Par ailleurs, le bagarreur est obligé de réparer les dégâts causés. Ainsi, par exemple, lors d'une bagarre, si tu blesses quelqu'un, tes parents seront obligés de payer les frais des soins médicaux.

Si lors d'une bagarre tu as déchiré un pantalon, une chemise ou une robe d'autrui ou abîmé un livre d'autrui, tes parents doivent dédommager la victime c'est-à-dire lui acheter un autre pantalon, une autre robe ou un autre livre.

Si une bagarre éclate quelque part, les policiers peuvent arrêter les bagarreurs et les amener chez le juge puisque ces personnes violentes troublent l'ordre public.

### ... même à l'école

Les bagarres à l'école sont aussi concernées par la loi. Lorsque des élèves se battent à l'école, cela trouble l'ordre. Lorsque la situation est grave, les responsables de l'école peuvent faire appel à la police pour rétablir l'ordre. Les élèves bagarreurs peuvent être interpellés et amenés au bureau de police.

En plus d'une condamnation éventuelle pour coups et blessures, ces élèves seront sanctionnés par la Direction de l'école pour indiscipline. La sanction peut aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'école.

Il est conseillé à tous, enfants, jeunes et adultes d'éviter les bagarres. Elles font courir le danger de la prison et de dédommagement des dégâts causés. Apprenons tous à régler nos querelles et nos différends par des moyens pacifiques.

Maître Christian LUTATUMUNU MUZOLA

